



Les vautours ont disparu de nombreuses régions principalement en raison de persécutions humaines directes tels le dénichage, l'utilisation du poison, le tir.... Aujourd'hui, ces dangers ont pratiquement disparu grâce, notamment, à des campagnes d'information et de sensibilisation sur le caractère inoffensif et utile des rapaces.

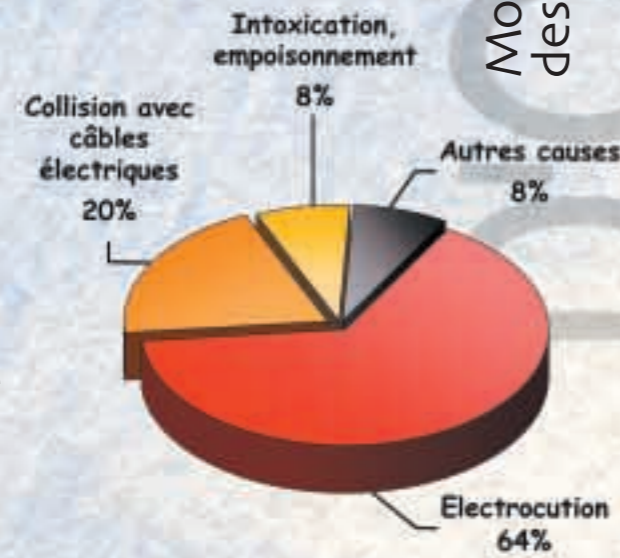
Cependant, les menaces touchant les vautours ont pris une nouvelle forme. Les enjeux actuels sont liés à une multitude d'intérêts légitimes concernant l'usage des espaces "causses" et "gorges". Si les activités agricole, pastorale et forestière sont la base de l'économie locale depuis des siècles, de nouveaux besoins ont vu le jour dans notre société. Nous bénéficions tous aujourd'hui du confort de l'électricité, aimons nous promener dans les gorges du Tarn et de la Jonte qui offrent un cadre idéal au tourisme, pratiquons des loisirs de pleine nature tels que la randonnée pédestre, l'escalade...

Désormais, les risques qui pèsent sur les populations de vautours sont plus pernicieux. Par exemple, la première cause de mortalité est liée au réseau électrique dont ont été victimes au moins 34 vautours depuis le début des réintroductions.

L'expansion des activités de pleine nature (chasse photographique, développement des voies d'escalade et des sentiers de corniches...) à proximité des sites de reproduction peut provoquer des dérangements allant jusqu'à l'abandon des jeunes vautours par leurs parents.

Afin de remédier à ces problèmes de mortalité et de perturbation, la LPO Grands Causses développe des partenariats avec les services d'EDF afin de neutraliser les lignes dangereuses, ainsi qu'avec les grimpeurs, les sportifs, les propriétaires de terrains "sensibles" et les usagers de l'espace.

La sauvegarde des vautours n'est donc pas seulement l'affaire d'un petit groupe de personnes mais elle concerne tous les acteurs d'un territoire en vue de préserver durablement les richesses de notre patrimoine.



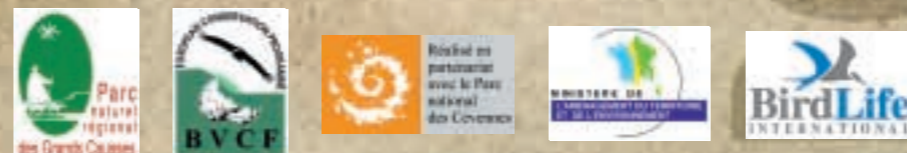
Mortalité non naturelle des vautours (1981 - 1999)

Répartitions



Contact...

LPO Grands Causses
le bourg - 12720 Peyreleau
Tél : 05 65 62 61 40
Fax : 05 65 62 65 66
e.mail : lpofir@aol.com



Ces programmes de réintroduction et de conservation sont également soutenus par : le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Région Languedoc-Roussillon et la Communauté de Communes de la vallée de la Jonte.

Textes et illustrations : LPO Grands Causses
Crédit photos : F. Cahéz, C. Coton, M. Gonzalez, A. Labat/COLIBRI - Fonds cartographiques : MAPINFO
Conçu et réalisé par Les Petits Hommes, 05 65 62 68 64 - Imprimé sur papier 100 % recyclé par Causses & Cévenne
©LPO 1999

LE VAUTOUR FAUVE
En 1960, l'unique population française de vautours fauves était localisée dans une vallée des Pyrénées occidentales et ne comportait que 60 couples. Depuis que l'espèce bénéficie de mesures de protection, ses effectifs ont augmenté et on compte aujourd'hui environ 500 couples dans notre pays.
En 1981, commençait le programme de réintroduction du Vautour fauve dans les Grands Causses. Depuis la fin des lâchers en 1986, cette colonie retrouve progressivement ses effectifs du temps passé avec aujourd'hui 75 couples. Le succès rencontré par cette opération a motivé la mise en place de projets similaires dans de multiples sites d'où l'espèce avait disparu. Des programmes ont ainsi débuté dans les gorges de la Vis, dans les Baronnies, dans le Vercors et dans les gorges du Verdon.

LE VAUTOUR MOINE
Cette espèce a disparu de France au début du 20ème siècle et la dernière mention connue dans les Grands Causses concerne un oiseau adulte tué à Peyreleau en 1906. Ce rapace est très menacé en Europe et a disparu de nombreux pays. En France, on ne le trouve que dans notre région, suite au programme de réintroduction débuté en 1992.
A ce jour, 34 vautours moines ont été libérés et les lâchers se poursuivront jusqu'à ce que la population atteigne un minimum viable de 50 individus.
Aujourd'hui, la colonie est composée d'environ 28 oiseaux, dont 6 couples nicheurs qui pour l'instant ont produit 3 jeunes.

LE VAUTOUR PERCNOPTERE
Disparu de la région des Grands Causses au milieu des années cinquante, ce petit vautour migrateur est présent de façon assez disséminée sur le pourtour méditerranéen et la chaîne pyrénéenne. En France, ses effectifs nicheurs sont estimés à environ 60 couples, après une diminution catastrophique enregistrée depuis le début du siècle.
Son retour dans notre région est directement lié à la présence des deux autres vautours. Le Vautour percnoptère est ainsi revenu spontanément à partir de 1982. Les années suivantes, plusieurs oiseaux étaient observés régulièrement. Ce n'est qu'en 1997 que le premier poussin a vu le jour. Chaque année, un ou deux couples sont observés dans la région.

LPO Grands Causses



Tout a commencé au milieu des années soixante lorsque quelques passionnés ont imaginé que le Vautour fauve, disparu des gorges de la Jonte et du Tarn depuis une bonne vingtaine d'années, pourrait retrouver sa place dans les Grands Causses. Les principaux soucis d'alors étaient l'acceptation de cette réintroduction par les habitants des gorges et des causses ainsi que la maîtrise technique et scientifique d'un projet qui était une première mondiale. De ces points de vue, les programmes de conservation et de réintroduction des vautours fauve, moine et percnoptère dans la région sont une totale réussite.

Aujourd'hui, la nature est devenue un produit de consommation courante et nombre de visiteurs de notre région ont du mal à accepter que les vautours soient sauvages sans être très farouches, confiants et malgré tout si sensibles au dérangement. Comment expliquer la nécessité de leur quiétude ? Comment faire comprendre qu'il n'y a rien de commun entre les oiseaux des voleries, des zoos et ceux libres comme l'air ?

Localement les vautours sont généralement appréciés, notamment pour leur rôle d'équarrisseurs naturels, et servent de support à du développement local dont l'enseigne actuelle est le "Belvédère des vautours", réalisation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Jonte. Ces actions sont les fruits du patient travail d'information et de sensibilisation mené par le Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR), en collaboration avec le Parc national des Cévennes.

En 1998, le FIR a fusionné avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Le mariage entre ces deux associations nationales a donné ici naissance à la LPO Grands Causses. Cette nouvelle structure poursuit les actions entreprises localement depuis un quart de siècle mais a élargi également son domaine de compétence en gérant des milieux naturels et en travaillant à la protection et à l'étude d'autres espèces.

Ce premier numéro de "Paroles d'oiseaux" va vous faire découvrir ou redécouvrir les trois espèces de vautours observables dans la région. D'autres numéros suivront au rythme d'environ deux par an, chacun d'eux sur un thème différent mais toujours en relation avec nos activités... et la gent ailée.



PAROLES D'OISEAUX



La LPO Grands Causses bénéficie actuellement d'un LIFE Nature intitulé "Vautours moines et rapaces nécrophages des gorges de la Jonte et du Tarn" (1998 - 2000)

Qu'est-ce qu'un programme LIFE...

LIFE est l'instrument financier soutenant la politique communautaire de l'environnement. LIFE a pour objet de cofinancer des actions en faveur de la conservation de la nature (on parle alors de *LIFE Nature*) ou dans d'autres domaines de l'environnement (on parle alors de *LIFE Environnement*).

Vautour fauve



Boultras : ancien nom local du Vautour fauve.
Envergure : 2,60m à 2,80m.
Poids : 8 à 11 kg.

Le Vautour fauve est un oiseau strictement nécrophage qui ne s'attaque jamais à un animal vivant. Sa présence en Europe et surtout en France est principalement liée à l'Homme et à ses troupeaux, de brebis notamment.

Planeur extraordinaire, le Vautour fauve se déplace en utilisant la moindre brise et les ascendances thermiques qui se forment au-dessus des reliefs et des forêts. C'est ainsi qu'ils repèrent un cadavre. Une fois posés autour, ils ne mettent que quelques minutes pour le consommer, seul reste le squelette.

La reproduction débute en novembre avec les accouplements et l'aménagement du nid, toujours situé en falaise. Un seul œuf est pondu entre janvier et mars puis est couvé par les deux adultes pendant environ 2 mois.

Dans le courant de l'été, âgé de 120 jours, le jeune Boultras prend son envol et doit apprendre à se débrouiller sans ses parents. Les jeunes vautours fauves partent parfois très loin de leur colonie d'origine, avant d'y revenir quelques années plus tard pour s'y reproduire à leur tour.

Vautour moine



Arrian : ancien nom local du Vautour moine.
Envergure : 2,60m à 2,95m.
Poids : 7 à 10 kg.

Le Vautour moine se nourrit uniquement de cadavres d'animaux. Outre les brebis mortes, il consomme régulièrement des carcasses de lièvres, lapins, renards, chevreuils et sangliers.

A l'inverse du Vautour fauve, l'Arrian est un oiseau plus solitaire, on l'observe donc régulièrement seul ou en couple. Il est aussi plus territorial et défend activement son nid, construit au sommet d'un arbre. C'est d'ailleurs le plus gros oiseau arboricole au monde. Cette particularité le rend bien plus vulnérable aux dérangements de toutes sortes.

La reproduction débute en janvier, la période de ponte s'étale de mi-février à fin mars et un seul œuf est pondu. L'incubation dure environ 54 jours et le poussin reste 4 mois dans le nid avant de prendre son envol. Avant d'atteindre leur maturité, vers 4 ans, ces oiseaux voyagent beaucoup et vont, par exemple, régulièrement jusqu'en Espagne. Puis ils reviennent dans leur colonie d'origine où ils s'installent pour fonder un couple.

Vautour percnoptère



Marie-Blanque : ancien nom du Vautour percnoptère.
Envergure : 1,60 m.
Poids : 1,5 à 2 kg.

Ce petit vautour bicolore est migrateur. Il n'est présent en France que de mi-mars à début septembre. Il part ensuite pour ses quartiers d'hiver africains situés principalement au Niger et au Mali.

Rapace nécrophage, la Marie-Blanque se nourrit exclusivement de déchets de toutes sortes, que ce soit sur un cadavre ou au cœur d'une décharge. Il suit régulièrement les autres vautours au cours de leurs déplacements et bénéficie ainsi de leur présence pour trouver de la nourriture.

Sur son site de reproduction, ce rapace utilise une cavité en falaise où il aménage un nid de branches et de débris divers. Deux œufs sont généralement pondus et couvés pendant environ 40 jours par les adultes. Un, voire deux poussins peuvent éclore. Ils prennent leur envol après 3 mois passés au nid, et partent alors rapidement pour l'Afrique. A l'instar des deux autres espèces de vautours, ils leur faut quelques années afin d'atteindre leur maturité sexuelle et revenir se reproduire dans les falaises où ils ont vu le jour.

COMITÉ DE PILOTAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Jonte
- Départements de la Lozère et de l'Aveyron
- DIREN Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- Services externes de la Commission européenne (ECOSPHERE)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Parc national des Cévennes
- Parc naturel régional des Grands Causses
- Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- Sous-préfectures de Florac et de Millau
- Union européenne

PARTICIPATION AUX DÉCISIONS STRATÉGIQUES

PROGRAMME LIFE - maître d'ouvrage LPO Grands Causses

PARTENAIRE : Parc national des Cévennes
OBJECTIF : Rétablissement d'une population viable de vautours moines dans les Grands Causses

COFINANCEMENT

PARTENAIRES FINANCIERS

- Union européenne
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Parc national des Cévennes
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- WWF France (Fonds mondial pour la nature)

Poursuivre la réintroduction du Vautour moine

Assurer le suivi de la population de Vautour moine

Réduire la mortalité des individus

Préserver les sites vitaux (reproduction, reposoirs) pour les vautours par des mesures contractuelles et/ou réglementaires et agrandir la Zone de Protection Spéciale des gorges de la Jonte

Améliorer l'équarrissage naturel par les vautours en faisant modifier la législation (création de placettes d'alimentation gérées par les éleveurs)

Poursuivre l'information et la sensibilisation des usagers et du grand public

Réaliser un bilan des connaissances acquises depuis plus de 20 ans

Réaliser un plan d'actions pour les rapaces nécrophages des Grands Causses

Pérenniser les actions entreprises